Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20220914-DELIB-091-2022-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2022 - Délibération n°22-091

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'environnement numérique EDUMOOV

Le quatorze septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le huit septembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, L. HEBRARD, M. PLA, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, M. EL AIMER, I. ALCANIZ-LOPEZ, J-P. ROUX, A. MATEU, P. PLONGET, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, W. ALCANIZ, F. BOUCHE, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.
ONT DONNE PROCURATION :
N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, M. MONNIER donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, C. MARTIN donne procuration à J-P. ROUX.
SECRETAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, Conseillère municipale

Le décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques suppose de généraliser les usages et de développer les ressources numériques pour l'éducation.

Des enseignants des écoles élémentaires François Fournier et Nicolas Dourieu souhaitent pouvoir poursuivre l'utilisation de l'environnement numérique proposé par la société EDUMOOV pour l'année scolaire 2022/2023 par le renouvellement de l'adhésion.

Cette interface numérique intuitive à destination des enseignants propose une formule d'adhésion à trois applicatifs :
- Edulivret : Gestion des livrets scolaires numériques
- Edujournal : Accès au cahier de journal numérique
- Accès au cahier de texte, de liaison et de vie numérique.

Au total il est requis pour l'année scolaire 2022/2023 l'adhésion à 9 licences pour un total de 261,00€
- 4 licences pour des enseignants de l'école élémentaire François Fournier pour un coût de 116,00€
- 5 licences pour les enseignants de l'école élémentaire Nicolas Dourieu pour un coût de 145,00€

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire ;
Vu la délibération n°21/094 du 28 septembre 2021, relative à l'adhésion à l'environnement EDUMOOV ;
Considérant la demande émanant des deux écoles élémentaires de la commune ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20220914-DELIB-091-2022-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion à l'environnement numérique EDUMOOV pour les deux écoles élémentaires de la commune.

ARTICLE 2. La somme globale de 261,00€ pour la prise en charge des licences pour l'exercice 2022/2023 sera inscrite dans les documents budgétaires de référence.

Convocation : 08 septembre 2022
Affichage ordre du jour : 08 septembre 2022
Présents : 25
Suffrages exprimés : 28
Absents : 3

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Hélène NICOLAS

MAIRIE DE MANDUEL
GARD